



Revison de la pension et etude superieure enfant majeur

Par **chocovani**, le **03/08/2017** à **10:14**

Bonjour,

Mon conjoint vient de recevoir une assignation pour révision de la PA de sa fille, 18 ans, qui part en étude supérieure. Pour lui il n'y a pas de problème pour augmenter le montant de la PA au vu des nouvelles dépenses pour sa fille. Jusqu'ici pas de soucis, par contre madame demande la participation de moitié au frais à savoir 12000€ pour une école privée. Mon conjoint n'a pas du tout été consulté sur le choix de l'école, seul son ex femme et sa fille ont pris cette décision. Il connaît le montant avec l'assignation. Il ne veut pas passer pour un mauvais payeur mais ne devait-il pas être consulté sur les choix d'orientation de sa fille? Si tel est le cas comment le prouver devant le JAF que l'école a été choisie unilatéralement?

A l'époque du divorce de l'argent avait été mis sur le compte de sa fille justement pour pouvoir payer entre autres ses études. Peut-il le faire valoir? En sachant que cet argent vient d'un héritage de son côté à lui. Il a demandé à son ex de partager les frais en 3 mais celle-ci a refusé.

La PA, si par exemple il accepte de doubler le montant, peut-elle intégrer les frais des études? Sa fille ne peut pas prétendre à la bourse de 6000€ qui lui était accordée car elle a choisi une école privée. Dans la filière qu'elle a choisie il existe des écoles publiques. Peut-il le mettre en avant pour sa défense?

Voilà nous voulions quelques avis, conseils sur le sujet. Je le redit il n'est pas mauvais payeur mais se sent un peu banquier dans l'histoire. D'ailleurs il n'a de nouvelles de sa fille que pour de l'argent, idem pour son ex. Malheureusement je pense que c'est le seul point de discussion entre divorcés.